

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
 Téléphone 2.08
 Compte de chèques postaux 110 274

PRIX DES ABONNEMENTS :
 Un an 6 mois 3 mois
 SUISSE 14.— 7.— 4.—
 Avec Bulletin officiel 18.— 9.— 5.—
 ÉTRANGER: Demander le tarif

**LE SEUL QUOTIDIEN DE
 LA VALLÉE DU RHÔNE**

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
 PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
 et toutes les Agences
 de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :
 Valais et de Bex à Villeneuve 8 cts le mm.
 Suisse 10 . . .
 Étranger 14 . . .
 Réclames 20 . . .
 Mortuaires 16 . . .
 Compte de chèques post. 110 485

Les Enseignes

Les journaux, qui jettent l'hameçon dans les eaux législatives, espérant y pêcher un gros poisson sous la forme d'une information sensationnelle, nous apprennent que, dans tous les districts, le parti socialiste se présente avec l'enseigne de liste ouvrière et paysanne, abandonnant ainsi son épithète principale.

Ce n'est pas précisément de la cranerie, oh ! pas du tout !

Que signifie ce pathos dans une enseigne, sinon qu'on met son drapeau dans sa poche sans même laisser apercevoir un peu de rouge qui pourrait servir d'indication ?

Dans les listes conservatrices et radicales, vous trouvez des ouvriers et des paysans authentiques.

M. Dellberg qui, au Grand Conseil, ne voile jamais ses opinions socialistes, aurait-il, pour les besoins de sa campagne électorale, la prétention de monopoliser tous les travailleurs des usines et des champs ?

Nous ne serons ni injuste ni excessif.

Il va de soi que, ces dernières années, le chef du parti socialiste valaisan s'est également intéressé aux souffrances du cultivateur et que, établissant des montagnes de statistiques plus ou moins exactes, il s'est efforcé de mettre à nu les plaies profondes de l'industrie agricole, promettant des remèdes irrésistibles que nous attendons encore.

Mais chacun sait, en Valais, par les programmes, par les faits, par les délibérations du Grand Conseil, par les décisions du Conseil d'Etat, le tout constituant une sorte de granit, que l'agriculture n'a pas eu de meilleurs, de plus dévoués, de plus vigilants amis que M. Troillet, chef du Département, et les chefs des partis nationaux.

M. Dellberg sait également cela, mais, moins large d'idées que nous, il se garde bien de reconnaître des mérites aux adversaires politiques.

Est-ce que les arrêtés sur l'aide à apporter aux agriculteurs dans la gêne, est-ce que le prodigieux développement du réseau routier reliant les villages de la montagne à la plaine, est-ce que les deux décrets créant des occasions de travail n'ont pas rencontré sur tous les bancs du Grand Conseil et dans le pays, des défenseurs enthousiastes et vigilants dans les partis nationaux ?

Si toute cette législation, à caractère économique et social au premier chef, n'avait rencontré que M. Dellberg et ses amis, comme apologistes, il est bien probable qu'elle serait restée en route.

Nous ne savons pas si le paysan et l'ouvrier se laisseront prendre à ce camouflage de l'en-tête des listes socialistes.

Nous ne le croyons pas. Leur bon sens naturel a dû les prémunir depuis longtemps contre les ficelles électorales.

M. Dellberg aurait été autrement loyal et autrement fort en se présentant devant le peuple sans faux nez et avec des listes arborant crânement l'épithète socialiste.

Ni le parti conservateur ni le parti libéral-radical n'atténuent les teintes et la signification de leur drapeau.

Il est, en outre, une question qui, en ce moment, préoccupe énormément les esprits dans tous les milieux, y compris

celui de M. Dellberg : c'est le communisme.

Selon les besoins du moment et selon les cantons, le parti socialiste ne se gêne pas pour déclarer qu'un abime le sépare de ce dernier. Mais, parfois aussi, des passerelles sont jetées sur le gouffre soi-disant béant.

M. Dellberg aurait intérêt à prendre une attitude franche à ce sujet.

La haine du communisme non seulement envers la grande propriété, qui n'existe pour ainsi dire pas en Valais, mais encore, envers les propriétés moyennes et petites, est un fait connu.

Il ne saurait donc être indifférent au Corps électoral de connaître l'opinion du parti socialiste sur ce grave problème.

Le paysan n'ignore pas que, selon le programme de Moscou, on commencerait par s'emparer des propriétés moyennes pour prendre ensuite les petites.

Ainsi fait le pêcheur : quand il a mis la truite dans son sac, il y met le goujon. Et toute la gent des rivières y passe.

Pour couper court à toute fausse interprétation et pour repousser l'escabeau qui lui est tendu, M. Dellberg devrait ajouter une épithète à ses listes : c'est celle d'anticonnuniste.

Nous y verrions peut-être clair.

Ch. Saint-Maurice.

Le premier ministre japonais rend hommage à l'Eglise catholique

Souhaitant la bienvenue au cardinal Denis Dougherty, qui présida le Congrès eucharistique international de Manille, comme Légat du Pape, ainsi qu'à la délégation américaine au Congrès de Manille, dirigée par l'archevêque John Mitty, au banquet offert mercredi soir en leur honneur, M. Hayashi, premier ministre et ministre des affaires étrangères, a rendu hommage à l'Eglise catholique dont la doctrine profonde et universelle représente une grande contribution à la stabilisation de la pensée humaine et à l'établissement de la paix et de la concorde parmi les nations du monde.

Parler, écrire...

Dire ce que l'on a à dire ; mais le dire clairement, brièvement et complètement à la fois... C'est un don rare, vous pouvez le constater en parcourant votre courrier quotidien. Que de phrases ambiguës ou inutiles venant obscurcir et alourdir la pensée !

Une revue littéraire a fait paraître dernièrement un article protestant contre l'abus que l'on fait de l'adjectif et démontrant, par des exemples saisissants, combien un vers ou une phrase gagne en netteté et en énergie si on la débarrasse de son superflu.

Beaucoup de personnes croient enjoliver et colorer leur style en multipliant les adjectifs. C'est une erreur et cet abus a d'ailleurs créé le poncif, certains mots finissant par se lier inmanquablement au détriment de l'originalité. Une phrase bien frappée impressionne plus que de longs discours et reste davantage dans la mémoire de l'auditeur. Les orateurs prolixes lassent rapidement l'attention ; il est possible de dire tant de choses, d'énoncer et de développer tant d'arguments, en une demi-heure, à condition de se surveiller et de ne pas dévier vers des superfluités. Au Parlement, au tribunal que de temps gaspillés en filandreux discours... Un chef d'Etat se déclarerait incapable d'allonger des phrases kilométriques et prétendrait qu'un quart d'heure au maximum lui avait toujours suffi pour exprimer sa pensée et justifier son opinion.

Mais il faut à toute évidence que la clarté aille de pair avec la brièveté. Que de textes légaux prêtent à discussion durant

Assemblée des délégués du Bas-Valais

L'Assemblée des délégués du Parti Conservateur du Bas-Valais est convoquée pour le dimanche 21 février, à 15 heures, à la Grande Salle de l'Hôtel de Ville, à St-Maurice.

Ordre du jour : Elections au Conseil d'Etat. Le Comité.

Assemblée des délégués conservateurs des quatre districts du Centre

L'Assemblée des délégués conservateurs des quatre districts du Centre est convoquée pour le mardi 23 février courant à 15 heures à la grande salle du bâtiment de l'Association vinicole, Place du Midi, à Sion.

Ordre du jour : Elections au Conseil d'Etat. — Divers. Le Comité.

des années parce que le législateur a été confus. Que de contrats donnent lieu à discussion et à procès parce que les droits respectifs des parties n'ont pas été lumineusement déterminés.

Pour arriver à cette précision qui exclut ou, au moins, raréfie les conflits, il y a un effort à faire. Telle formule peut être limpide pour celui qui en use et constituer une énigme pour les autres, moins avertis. Il faut donc toujours tenir compte de la personnalité de ceux à qui l'on s'adresse et le discours, ou l'écrit, doit être non une improvisation, mais un aboutissement après avoir médité et mûri ses pensées :

« Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, Et les mots pour le dire arrivent aisément. » F.

Remettons en honneur les anciennes cultures

Un lecteur doublé d'un ami m'envoie cet aimable petit billet :

« Mon cher Vitae, J'ai lu avec plaisir dans le « Nouvelliste » ton article sur « Le pain de chez nous ». Ce ne sont pas des félicitations que je viens t'apporter, tu n'en as pas besoin, elles vont de soi, au reste. Ce que je voudrais que tu fasses ressortir, à l'occasion, c'est l'abandon, très regrettable économiquement, de diverses cultures qu'honoreraient nos ancêtres. Pense — après le pain — à tant d'autres produits du sol, que nous achetons quand nous pourrions les cultiver à bon compte. Mais nous avons la manie des achats, du « tout prêt », du genre « Potage à la minute... » Et ça coûte très cher, n'est-ce pas ? Oh est-il, l'heureux temps où l'on n'achetait guère que le café, le sucre, les épices ? Les circonstances nous forceront peut-être à y revenir. Veuillez croire, etc... »

Ces lignes me fournissent, en effet, l'occasion d'étendre la conclusion que j'avais formulée au sujet du renchérissement du prix du pain, à d'autres denrées qu'il serait aisé de produire chez nous.

Le maïs. — On en plante de moins en moins. Encore quelques années, et cette culture aura complètement disparu de nos champs. C'est un tort. Le maïs du pays est peut-être moins coloré que le grain importé ; la « polinte » qu'on en tire est parfois trouvée un peu fade, ce qui provient peut-être de la nature semi-marécageuse des sols dans lesquels on plante le « gros-blé », comme on l'appelle à Vouvrivry.

Autrefois, chaque fournée de pain était allongée de quelques miches à la farine de maïs, et c'était délicieux à manger frais.

La culture de l'orge est aussi par trop délaissée. On préfère acheter très cher les gruaux que d'ensemencer un coin de champ et d'apporter au meunier le grain qui deviendra à volonté le « perlé » ou les semoules désirées. Dans le Val d'Illeiez on fait encore du pain d'orge qui ne le cède à aucun autre comme valeur nutritive. Sans compter que l'orge grillé remplace avantageusement tous les malts et succédanés du café. Je ne parlerai pas des glands dont on faisait jadis presque le même usage.

Du blé dur bien des ménages tiraient



Les troupes du général Franco à Malaga. Après que les troupes gouvernementales se furent retirées, les habitants de Malaga manifestèrent leur joie au sujet de la libération de leur ville par les troupes insurgées. Notre image montre : Un groupe d'habitants manifestant leur joie et précédant les troupes du général Franco.

une farine spéciale dont on faisait d'excellentes pâtes et nouilles, qu'on obtient aussi avec de la farine ordinaire de froment. Le « macaroni » d'autrefois n'avait pas tant de ces formes qu'on lui donne aujourd'hui, mais revenait bien meilleur marché et était tout aussi savoureux. Je n'ai pas besoin d'indiquer ce qu'on peut retirer de l'avoine, du sarrasin et surtout du seigle que nos montagnards du Centre et du Haut-Valais sèment très volontiers, et dont ils font un pain d'une haute valeur nutritive.

Les Lidderrains sont surnommés les « Péca-favé », à cause de leur grande consommation de cette légumineuse. On ferait bien d'en généraliser aussi la culture, la fève étant, à l'état vert surtout, un aliment savoureux.

Et pourquoi achète-t-on des fruits séchés importés de Californie lorsque nous pouvons les récolter chez nous ? Les « séchons » de poires ou de pommes qu'on dévorait étant gosses, ce sont nos parents qui les préparaient. On passait au four, après la cuisson du pain, de grandes plaques à fruits ; on faisait sécher des prunes au soleil, sur des planches à rebord, et on serrait le tout dans des sacs ou des paniers qu'on suspendait à l'air. Et, l'hiver venu, on y puisait avec profit. C'est ça qui était délicieux, les jours de « maigre » avec la polinte du Grolarge, des Iles ou de la Franque ! Ça n'allait pas mal du tout non plus avec un morceau de lard « de notre cochon », s'il vous plaît ! Car, en ce temps-là, tous les ménages faisaient boucherie, et allaient aussi rarement que possible chez le charcutier du coin.

Je pense aussi aux châtaignes séchées sur une claie, à la cheminée ou au galestas, et qui donnaient un mets succulent au moment où les châtaignes fraîches étaient épuisées. Pourquoi méprise-t-on aujourd'hui les châtaignes du pays au point d'omettre parfois d'en faire la cueillette ? Le jour pourrait bien n'être pas très éloigné où il faudra bon gré mal gré les rétablir dans l'alimentation d'automne et d'hiver.

J'ai déjà parlé en son temps des noix et de l'huile qu'on en extrait. Eh bien ! on lui a substitué des produits exotiques qui sont nettement inférieurs ! Nos grands-pères semaient du colza qui donnait une huile délicieuse pour les fritures. Qu'on revienne donc sans fausse honte aux magnifiques carrés de colza, vraies nappes d'or au temps de la floraison ! Se semant à l'automne, après une autre culture, le colza se récolte déjà en juillet, comme les blés. Il permet ainsi une nouvelle utilisation du terrain pour certains semis : navets, haricots à consommer verts, etc.

Il y a certainement encore d'autres cultures qu'il serait intéressant de pratiquer dans notre pays, et qui nous rendraient économiquement plus indépendants. Le « Nouvelliste » serait sans doute heureux de les faire connaître. La parole — ou plutôt la plume ! — est à l'expérience ! Quoiqu'il en soit, les circonstances nous imposent de plus en plus un retour à la simplicité de vie, j'allais écrire un retour à la terre, à la bonne terre nour-

ricière qui n'est jamais en reste de générosité pour qui la travaille intelligemment. Abstenons-nous, en tout cas, d'acheter ce que nous pouvons produire nous-mêmes avec avantage. Et surtout ne croyons pas que le fruit de notre verger soit inférieur aux produits importés, toujours chers, et pas davantage que les présents de la bonne terre natale ne valent pas autant que ce qui nous arrive de l'étranger.

Ce n'est pas du protectionnisme déplacé que de donner la préférence à ce qui a poussé autour de soi, pour soi, dans le cadre merveilleux du coin de terre où il a plu à la divine Providence de nous placer. y***

LES ÉVÉNEMENTS

La pactomanie

On n'a pas suffisamment remarqué, semble-t-il, la sagesse de la réponse que les Pays-Bas ont faite aux suggestions venues de Berlin au sujet du respect de leur inviolabilité territoriale. Elle mérite de ne pas passer inaperçue.

Le chancelier Hitler, dans son discours du 30 janvier, avait offert de garantir la neutralité de la Hollande, en même temps que celle de la Belgique.

Par la suite, l'Allemagne avait procédé à des sondages diplomatiques pour se rendre compte des dispositions du gouvernement de La Haye. Celui-ci a exprimé sa pensée de la façon la plus franche. Tout en se félicitant des bonnes intentions que manifestait la proposition allemande, il l'a poliment rejetée.

L'inviolabilité de son territoire, a-t-il dit, est pour la Hollande un axiome, qui ne saurait être l'objet d'un arrangement auquel elle participerait.

Il a donné ainsi à entendre que, s'il admettait la nécessité ou même l'utilité d'un accord général ou particulier de garantie, il reconnaîtrait implicitement que le droit de la Hollande, qu'il juge absolu, de n'être ni attaquée ni dépecée paraîtrait douteux.

Pourquoi en effet devrait-il être considéré dans un traité si personne ne le conteste et n'a l'intention de le violer ? Il en résulterait que, faute d'un pacte spécial, une agression contre les Pays-Bas pourrait être légitime.

On ne saurait mieux faire ressortir l'absurdité de la pactomanie qui s'est développée depuis la guerre et qui se justifiait d'autant moins que le cas de la Belgique avait montré le peu de valeur des garanties les plus solennelles !

Depuis une quinzaine d'années les pactes de non-agression ont été à la mode. Y a-t-il pourtant rien de plus ridicule et en même temps de moins rassurant que



cette promesse de ne pas se livrer à une agression ?

Dans la vie privée on se défierait d'un voisin qui viendrait vous offrir un engagement de ne pas cambrioler votre maison. La même méfiance peut s'appliquer aux initiatives internationales de ce genre.

Il est toujours permis de supposer qu'elles sont prises dans l'intention de se faire payer, d'une manière ou d'une autre, la promesse de ne pas commettre un acte criminel ou encore de se procurer ainsi des facilités pour être plus libre d'attaquer un autre pays.

Si l'on ne médite pas de se jeter sur son voisin, pourquoi lui proposer un accord superficiel qui, si l'on a des arrière-pensées mauvaises, n'est qu'une manœuvre astucieuse ?

Ce n'est pas par ces procédés qu'on établira la paix sur des fondations solides. Le bon sens hollandais a donné à cette occasion une excellente leçon dont on pourrait utilement s'inspirer.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Terrorisée par son mari, elle l'avait tué

C'est un drame affreux qui a été évoqué, hier après-midi, à la Cour d'assises de Versailles. Il met en lumière, une fois de plus, les terribles méfaits de l'alcoolisme. Car l'alcool paraît bien, en effet, avoir joué le principal rôle dans la tragédie qui eut pour théâtre un petit logement, 124, rue Pasteur, à Limay, près de Mantès. Là, vivaient en parfaite harmonie, André Routier, 25 ans, cimentier ; sa femme, Louise, de cinq ans sa cadette, et leurs deux enfants. Lui, bon ouvrier, gagnait largement sa vie. Elle, parfaite ménagère, accordait tous ses soins à ses fillettes, Ginette et Huguette.

Puis, selon l'expression terriblement banale, Routier se mit à boire. Abruti bientôt par cette funeste passion, il devint un tyran conjugal, un mauvais père, un être redoutable et injuste qui terrorisait sa jeune compagne. Celle-ci, menacée, chaque jour, d'être étranglée par l'ivrogne, acquit en secret un revolver qui elle plaça dans la cuisine, à portée de sa main.

Et, le 30 octobre dernier, ce fut le drame.

Après le déjeuner, la famille va se promener. Routier, par maladresse, fait tomber la petite Huguette de sa bicyclette, d'où une discussion entre les époux. Là-dessus, le cimentier, contrarié, se rend dans différents cafés, où il passe de longues heures. Il revient ivre chez lui. Sa femme l'a attendu, assise sur le lit, en train de tricoter.

« Fais-moi cuire des œufs », commande le brutal, impérieux.

Sa femme exécute l'ordre. Elle a surpris le mauvais regard du mari, un regard qui annonce la scène habituelle de violence.

Devant le plat servi, la brute grince des dents, profère des menaces, puis s'assoupit la tête entre les mains. C'est alors que la jeune épouse, qui redoute le réveil de son tortionnaire, prend son revolver, en appuie le canon sur le crâne de son mari, derrière l'oreille droite, et tire en fermant les yeux.

A l'audience, Louise Routier apparaît menue et angoissée dans le banc des accusés ; elle a revêtu la tenue classique des épouses meurtrières : vêtements noirs.

D'une faible voix, elle répond à l'interrogatoire du président, qui lui demande de faire aux jurés le récit de son crime. Sa thèse ne varie pas : elle invoque toujours la légitime défense.

Après une crise nerveuse, la meurtrière implore : « Je demande pitié, non pour moi, mais pour mes enfants... »

Quelques témoins vinrent à la barre dire tout le bien qu'ils pensaient de l'accusée. Réquisition modérée de M. Jégout, substitut. Puis Mes Tiercin et Duclos, du barreau de Mantès, sollicitent et obtiennent l'acquiescement de leur cliente.

Un facteur assommé et dévalisé

Le jeune Beaugé, âgé de 17 ans, facteur intérimaire à Château-d'Olonnes (France), effectuait aujourd'hui une tournée de distribution en remplacement de son père quand, vers 13 h. 30, alors qu'il se trouvait au lieu dit « le Puits d'enfer », deux individus, arrêtant leur auto, lui demandèrent la route pour se rendre dans un restaurant connu du pays.

Le jeune facteur descendit de bicyclette pour indiquer le chemin ; mais, l'attitude des deux hommes lui paraissant louche, il se mit sur ses gardes et tenta de sortir son revolver.

Il n'eut pas le temps de se défendre, car ses interlocuteurs se jetèrent sur lui et l'assommèrent. Quand Beaugé reprit ses sens, il constata que les deux bandits avaient disparu et lui avaient volé une somme de 4000 francs, provenant de mandats, ainsi que sa montre.

La gendarmerie des Sables-d'Olonnes, alertée aussitôt, se rendit sur les lieux. Toutes les brigades de gendarmerie de la Vendée surveillent les routes.

Cinq Japonais tentent de se faire hara-kiri

Cinq Japonais, membres d'une société dite des « volontaires de la mort », ont tenté ce matin de se faire hara-kiri devant la préfecture de police, le palais de la Diète, la résidence officielle du ministre des affaires étrangères, le palais impérial et sur une autre place publique de la capitale, en signe de protestation contre la « pourriture » des milieux politiques et religieux japonais. Ils ne se firent toutefois que des blessures légères.

La société des « volontaires de la mort » a fait distribuer un manifeste dans lequel les ligueurs déclarent que l'article 28 de la Constitution impériale, accordant la liberté de conscience, doit être respecté même au prix du sacrifice suprême.

Un échafaudage s'effondre

Un échafaudage construit sur l'immense pont de Golden Gate, à San Francisco, s'est effondré et, traversant le filet de protection qui avait été tendu, a disparu dans la rivière, 71 mètres plus bas. Deux ouvriers vivants et le cadavre d'un autre ont été retirés de l'eau. Neuf autres ouvriers ont disparu.

NOUVELLES SUISSES

Un Suisse, haut-commissaire de Dantzig

La nomination du professeur Karl Burckhardt de Reynold, comme successeur de M. Lester, au poste de haut-commissaire de la S. d. N. à Dantzig, vient d'être notifiée officiellement aux membres du Conseil de la S. d. N.

L'agresseur retrouvé

Le 12 janvier, après une audience au tribunal de Zurich, le nommé Albert Gsell, âgé de 25 ans, serrurier et ancien légionnaire, avait grièvement blessé à coups de hache le policier Walter Treichler, qui l'avait accompagné chez lui. Le policier se trouve encore à l'hôpital. Gsell, son forfait accompli, disparut sans laisser de traces. La police cantonale poursuivait ses recherches à l'étranger et apprit que Gsell vivait à Alger, sous le faux nom d'Harry Meyer et qu'il avait contracté un nouvel engagement dans la Légion

étrangère. La procédure d'extradition est déjà engagée.

Echec socialiste

Le représentant socialiste à la municipalité de Zurzach (Argovie), ayant démissionné, un siège était ainsi devenu vacant. Un candidat n'appartenant à aucun parti fut présenté, en opposition au candidat socialiste, et il fut élu par 222 voix sur une majorité absolue de 202 voix. Le socialiste resta en minorité avec un total de 142 voix. Les socialistes perdent ainsi leur représentant à la municipalité de Zurzach.

Une initiative utile

Par le développement des armements dans les pays qui nous entourent, l'étain est actuellement un métal très recherché et fort coûteux. Cet état de choses a décidé les fabricants de la moutarde Thomy à offrir une prime de 5 centimes pour chaque tube vide rendu. La cueillette de ceux-ci se fait dans tous les magasins où la prime est aussi payée. Les tubes vides vont à la fonderie et le métal pur est utilisé à d'autres fins. Cette initiative a donc pour heureuse conséquence de réduire de 5 centimes le prix des tubes de moutarde Thomy. Par les temps de hausse des prix que nous vivons actuellement, c'est un avantage appréciable qui réjouira sans doute nos ménagères. D'autre part, cette mesure diminuera l'importation de l'étain et aura une répercussion favorable sur notre balance commerciale suisse. Voilà vraiment une initiative utile !

POIGNÉE DE PETITS FAITS

★ L'Etat genevois avait lancé une émission comportant un emprunt de 30 millions. La souscription dépasse 50 millions. C'est un gros succès pour le gouvernement national.

★ La police de Renens a arrêté, sur la réquisition du ministère fédéral, un jeune homme qui, il y a un mois, s'était engagé et était parti rejoindre le Front populaire en Espagne.

★ Trois exécutions, ont eu lieu mercredi près du cimetière de Reggio de Calabre : celles de trois individus condamnés à mort pour un double assassinat.

★ Une maison de New-York a lancé sur le marché un calendrier vraiment original et cependant d'une conception toute simple. Les feuillets, de ce calendrier comportent six espèces de papier, une sorte pour deux mois. Les deux premiers sont en papier buvard ; les deux suivants en papier contre les moustiques ; les deux suivants en papier contre les mouches ; les deux derniers en papier filtre.

★ Le nombre des concessionnaires de radio a augmenté de 6661 en janvier 1937, s'élevant à 470,993.

★ Le Dr Laur, secrétaire général de l'Union suisse des paysans, a été nommé membre titulaire étranger de l'Académie d'agriculture de France.

★ On mande de Royan, France, que la mer a rejeté hier matin sur la plage de Trojan un cadavre en état de décomposition avancée, auquel il manquait les jambes.

★ On annonce officiellement que le roi Fouad s'embarquera à Port-Saïd le 28 février, à destination de l'Europe. Il sera accompagné de sa mère et de ses jeunes sœurs. La famille royale se rendra d'abord en Angleterre et visitera ensuite plusieurs pays d'Europe.

ON PARCOURT CERTAINS JOURNAUX MAIS ON LIT ENTIEREMENT LE « NOUVELLISTE »

— « Revenez, mon cher enfant, le plus vite possible, il s'agit du bonheur de Renée ».

D'autre part, aucun commentaire, pas le plus petit éclaircissement. En vain, l'intendant tourna, retourna la lettre en tous sens, rien de plus, mais en sa concision même, ce billet avait une éloquence terrible. Sans aucun doute, le sort de la jeune fille était fixé, elle épousait le baron de Prescourt.

Depuis longtemps préparé à cette nouvelle, Wilhem ne fut pas surpris, bien que la certitude brisât le dernier espoir qu'il gardait jalousement, tel un avare auquel resteraient quelques parcelles de l'or perdu. Mais ce qu'il n'avait pas prévu, c'est qu'on le rappellerait, qu'il devrait, l'œil sec, le visage impassible, servir de témoin au ravisseur de sa bien-aimée !...

Si résigné que fut le jeune homme, il jugea au-dessus de ses forces cet acte d'héroïsme inutile et cruel. En un bulletin très court, il s'excusa de ne pouvoir répondre à l'appel de sa bienfaitrice, prétextant des engagements antérieurs, d'importantes commandes artistiques en voie d'exécution !...

En réalité, Wilhem se sentit incapable de prolonger davantage son séjour en Italie.

LA RÉGION

Les conflits laitiers

Mercredi s'est déroulé devant le tribunal d'Aigle, présidé par M. Chausson, un procès qui présentait un certain intérêt dans le débat qu'il éleva, sinon dans son jugement final.

Il s'agissait de six agriculteurs de Leysin qui ne s'étaient pas soumis à la loi les obligeant à verser 1 centime de crise et 2 centimes de compensation par litre de lait vendu à la clientèle particulière sans passer par la fédération des producteurs laitiers.

C'est en juillet 1936 qu'une plainte avait été déposée qui amena la préfecture à condamner les six délinquants à des amendes de 100 à 500 francs.

Le substitut du procureur général, M. Chavan estime que si six agriculteurs de Leysin ne se soumettent pas aux lois et n'étaient pas condamnés, tout le monde s'empresserait d'en faire autant. Il demande au tribunal le maintien des amendes infligées. Me Vogelsang souligne au cours de sa plaidoirie que les syndicats laitiers et autres tendent de plus en plus à s'instaurer sous la forme dictatoriale et non plus démocratique. Il faut réagir. Le défenseur demande la libération de ses clients.

Après répliques et dupliques, la cour rend un jugement à la Salomon et condamne chacun des prévenus à 10 francs d'amende.

Le drame solitaire

Le « Nouvelliste » a annoncé qu'une jeune demoiselle de nationalité allemande, en séjour à Leysin, avait quitté la clinique, dimanche matin, soi-disant pour se rendre à la messe. Comme elle n'était pas encore de retour vers la fin de l'après-midi, la police fut avertie, de même que le Ski-Club de Leysin qui organisa plusieurs colonnes de secours. Après de longues recherches, la jeune fille fut retrouvée à l'endroit dit La Crevasse, le soir vers 21 heures. L'enquête a révélé que cet acte de désespoir est dû à des revers sentimentaux.

Malgré tous les soins donnés, elle succomba mercredi dans la journée sans avoir repris connaissance.

NOUVELLES LOCALES

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ÉTAT

Homologations. — Le Conseil d'Etat homologue : 1) les statuts de la société de laiterie de la commune de Reckingen ; 2) les statuts de la société de laiterie de la commune d'Albinen ; 3) les statuts de la société centrale de laiterie de Monthey ; 4) les statuts du syndicat d'élevage bovin de Zengen ; 5) les statuts du syndicat d'élevage bovin du Plan de Vollèges ; 6) les statuts du consortium de l'alpage de Gletscher, de siège social à Blatten ; 7) les modifications apportées le 31 janvier 1937 par l'assemblée des membres de la Caisse d'assurance du bétail bovin de Vouvy, aux dispositions de l'article 14 des statuts, de dite Caisse d'assurance.

Démotions. — Sont acceptées les démissions sollicitées : 1) par M. le professeur Maurice Zermatten, à Sion, comme conseiller communal de St-Martin (Val d'Hérens) ; 2) par M. François Bagnoud, comme conseiller communal d'Icoigne ; 3) par M. Edouard Hischer, comme président du Conseil communal d'Oberwald.

Entrepreneurs. — Le Conseil d'Etat, vu l'article 13 du décret du 13 novembre 1936 prévoyant les mesures provisoires destinées à rétablir l'équilibre financier, décide : les entrepreneurs qui ont l'intention de faire

des offres pour les travaux mis en soumission et subventionnés par l'Etat ou les communes, sont invités à s'inscrire dans la liste des entrepreneurs, auprès de la Caisse d'Etat à Sion.

Cette inscription doit se faire pour le 28 février courant au plus tard.

La finance annuelle d'inscription est de 200 francs.

Médecin-chirurgien-dentiste. — M. Jean Jacques Sanders, à Lausanne, porteur du diplôme fédéral suisse de médecin-chirurgien-dentiste, est autorisé à exercer la médecine dentaire dans le canton du Valais.

Fabriques. Plans. — Le Conseil d'Etat approuve, sous certaines réserves, les plans présentés par la S. A. Djehahirdjan-Industrie de pierres scientifiques, à Montbey, pour l'installation d'une fabrication d'un ammoniacal.

Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais

On nous écrit :

Le « Falot », troisième ou quatrième édition qui a nom « Le Petit Valaisan » nous en baille de belles ! Tout en retirant petit à petit son faux nez rouge, il se met à faire la morale entre deux vagissements. Oyez plutôt : En première page, il tance une maison vaudoise d'installation de chauffage et sanitaire qui aurait « paumé » 800 balles dans un grand bâtiment avec des ouvriers ne payant pas leurs impôts en Valais ». Ceci se serait passé à St-Maurice.

Or, deux pages plus loin, notre petit Valaisan écrit en caractères très gras : « Pour vos imprimés une bonne adresse : Imprimerie XXX, à Vevey » qui n'est autre que l'imprimerie de ce journal !

Que doivent en penser les imprimeurs et les typos valaisans qui ont bien de la peine à vivre ? Et les ouvriers de la région d'Aigle-Bex qui viennent faire une installation en Valais doivent la trouver mauvaise qu'un secrétaire syndical ayant son siège à Lausanne leur jette l'anathème.

En fait de logique, on n'est pas très fort au P. V.

Un du bâtiment.

L'affaire de trafic d'armes de Morgins

Il apparaît que l'affaire de trafic d'armes de Morgins, que nous avons relatée, serait moins grave qu'on ne l'a cru. Elle ne paraît pas avoir ému les autorités fédérales et à la douane on affirme que les faits ont été grossis. On aurait en tout et pour tout découvert six mitraillettes et quelques pistolets.

Ecrire avec ses pieds !

Les inventeurs trouvent tous les jours de nouveaux perfectionnements. On nous apprend, en effet, qu'un inventeur viennois vient de prendre un brevet pour une nouvelle machine à écrire qui sera beaucoup plus rapide que les modèles précédents.

En effet, un système de pédales permettra de ramener le chariot en arrière, de passer d'une ligne à la suivante, de régler les feuillets, sans lever les mains du clavier.

Une fabrique autrichienne a déjà offert à l'inventeur d'exploiter son brevet. Quel temps miraculeux où l'on pourra bientôt écrire avec ses pieds !

Et quel signe des temps !

Le concours intermunicipal au Hime Tir cantonal valaisan

Le règlement de ce concours, vient de sortir de presse. Il présente une innovation : outre le tir à 300 mètres, il y aura également une compétition au pistolet.

Les organisateurs ont eu le souci de permettre à tous les soldats valaisans de participer à cette joute.

A 300 m., l'équipe est formée par la compagnie (pour le Landsturm, par le Bataillon). Les hommes attachés à la garnison de

FEUILLETON du NOUVELLISTE 24

L'INTENDANT

Certain d'avoir agi loyalement, de s'être rehaussé à ses propres yeux en obéissant à l'inspiration de sa conscience d'honnête homme il s'était mis en route résolu non à oublier, mais à agrandir autant qu'il était en son pouvoir de le faire, le champ déjà si vaste de ses connaissances artistiques. Pour un intellectuel tel que lui, voyager ne pouvait être seulement une saine et utile distraction propre à tuer le temps, mais un puissant moyen d'orientation vigoureuse vers le cénacle fermé du petit nombre des élus dont la renommée consacre le talent.

Sous la sérénité calme du ciel d'Italie, le jeune homme s'attarda dans l'étude approfondie des merveilles de l'art et de la nature, prenant des notes, jetant à la hâte, sur le papier, sur la toile, le trop plein de ses extases de peintre et de poète.

A ces sources vives, il puisa des idées neu-

ves, originales, que son pinceau hardi sut rendre heureusement. Comme un songe, s'échouait le temps sans amener pour Wilhem ni ennui ni lassitude ; mais dans l'incessant tourbillon de sa vie il y avait le ressouvenir continu du paradis perdu. Sournoise, sa pensée prenait souvent le chemin de Salmont-le-Bois, où, plus réellement encore, le transportaient des lettres fréquentes de la comtesse Ursule. Jamais il ne les ouvrait sans un secret battement de cœur.

Qu'allaient-elles lui apprendre ? Ses yeux avides cherchaient un nom qui ne s'y trouvait pas, comme si Mme de Molckembourg se fut donnée la tâche d'exciter au plus haut point la dévorante curiosité de Wilhem.

A tout prendre, il préférerait cela ; en son éloquence même, ce silence avait du bon ; au moins prouvait-il qu'encore rien n'était changé dans la vie de Mlle de Fercelles.

Un jour, cependant, vint une lettre de la comtesse, dont la teneur assez énigmatique sembla donner fondement aux craintes du jeune homme. D'un laconisme déconcertant, elle rappelait Wilhem à Salmont-le-Bois par cette injonction significative et inquiétante :

Un impérieux besoin de repos, de solitude s'empara de lui. Le bruit, la foule, l'agitation des grandes villes, lui devinrent à charge autant que précédemment ils avaient paru lui plaire, endormir son chagrin.

Une idée fixe le hanta :

Voir le château de Fercelles, l'antique domaine de ses aïeux. Aller retremper son énergie aux sources mêmes du pays cher, de cette terre promise, dont à tout jamais il s'était interdit l'entrée et la possession. Ce désir, une fois né dans l'esprit de Wilhem s'y enracina si profondément qu'un jour, à l'insu de tous, il partit pour accomplir son pieux pèlerinage.

Dans la jeunesse, vives sont les impressions, mais aussi fugitives.

A peine en wagon, Wilhem sentit une détente s'opérer en lui, comme si, par avance, l'air familial eût agi efficacement sur son être endolori.

Quelle douceur de penser que chaque halement des lourdes machines le rapprochait du but ardemment désiré et qu'il atteignit enfin, par une belle après-midi de fin septembre, tout imprégnée de ce charme mélancolique des choses, qui s'en vont.

A peine descendu de chemin de fer, sans

se soucier de la curiosité excitée sur son passage par la vue d'un jeune homme étranger au pays, Wilhem se fit indiquer la route de Fercelles et partit à pied, à l'aventure, ne voulant avoir personne pour témoin de ses intimes émotions.

Seulement quelques kilomètres séparent Fercelles de la petite station de X... où venait de débarquer le jeune homme. Le sentier de traverse pris par lui, sur les indications des naturels de l'endroit, serpentait aux flancs d'une colline boisée, entre deux haies vives, d'un vert sombre, où l'approche de l'automne mêlait des tons moins sévères d'or savamment dégradés.

Tout en marchant sans hâte, Wilhem regardait de tous côtés ; le cœur plein de cette ivresse exquise que donne la possession d'une chose longuement désirée. Arrivé à l'extrémité du petit chemin ombreux soudain il s'arrêta et ne put retenir une exclamation de surprise ravie.

En une échappée lumineuse et lointaine se dessinait sous ses yeux tout un panorama superbe de collines étagées, couvertes les unes de pins sombres, les autres de rochers abrupts suspendus en grappes à de prodigieuses élévations.

L'organisation du contrôle des volontaires d'Espagne

Incendie à Ayent

Une avalanche rase une usine électrique

Un ouragan de sable

St-Maurice (sauf Btr. can. Id. auto 18 et Cp. art. fort. 1) formeront une équipe.

Les autres hommes incorporés dans des unités d'armes spéciales, non commandées par le canton du Valais, formeront deux équipes : une de langue française et l'autre de langue allemande.

Pour le tir à 50 m., l'équipe est formée par le bataillon.

A ce concours, l'artillerie et les armes lourdes d'infanterie formeront deux équipes (de langue française et de langue allemande).

Les hommes, incorporés dans le landsturm seront, sur la même base, répartis en deux groupes.

Quant à ceux qui sont libérés de leurs obligations militaires, ils seront autorisés à tirer avec l'une des unités auxquelles ils ont appartenu.

Quiconque désire prendre en mains l'organisation d'une de ces équipes que le comité ne peut atteindre par un organe de commandement, peut demander règlement, bulletin d'inscription, et tous renseignements au chef du concours interunités, le Major Pellissier, à St-Maurice. Le Comité de presse.

Un chalet cambriolé

Un chalet a de nouveau été cambriolé, dans les Mayens d'Arbaz ; la gendarmerie a retrouvé sur les lieux la veste d'un détenu du pénitencier d'Argovie.

On pense que ce nouveau méfait est dû au jeune R., âgé de 14 ans seulement, et qui s'est échappé dernièrement de ce pénitencier.

Le feu à Ayent

Dans la nuit, un violent incendie a éclaté à Blignoud, dans la commune d'Ayent. Une maison d'habitation de deux étages, appartenant à MM. Fabien Duseux, Romain Delitroz et Joseph Rey, a été détruite par le feu, ainsi qu'une grange et un raccard. Le manque d'eau faillit aggraver le sinistre, mais par bonheur le temps était calme et les pompiers ont pu préserver le quartier menacé.

Les dégâts, qui sont très importants, sont couverts par une assurance.

La grippe

Durant la semaine du 31 janvier au 6 février, le nombre des cas de grippe déclarés par 16 cantons s'est élevé à 900, contre 427 (13 cantons) pour la semaine précédente. Quatre cantons ont signalé en outre des foyers épidémiques dans 11 districts ou communes. Du 24 au 30 janvier il a été enregistré 7 décès attribués à la grippe dans les 10 villes de plus de 30,000 habitants (population 1,054,000 âmes), contre 2, 5 et 9 décès pour les trois semaines précédentes.

EVIONNAZ. — Corr. — Mme et M. Maurice Dubois-Vuilloud ont célébré mardi leurs noces d'or entourés de leurs enfants et petits-enfants jusqu'à la quatrième génération. Aux heureux jubilaires nos félicitations et nos vœux de santé !

ST-MAURICE. — Classe 1888. — Les contemporains de la classe 1888, de St-Maurice, Lavey et environs, sont priés de se rencontrer dimanche 21 courant, à 16 heures, à l'Hôtel des Alpes, à St-Maurice.

LES SPORTS

FOOTBALL

Le championnat suisse

Nous aurons dimanche un nouvel arrêt de notre Championnat de Ligue nationale, dû cette fois à un match international, celui qui opposera pour la dixième fois notre onze représentatif à celui de la Tchécoslovaquie. Comme avec la plupart de tous les pays avec lesquels nous nous trouvons en relations, notre palmarès est déficitaire ; en effet, sur les neuf rencontres disputées jusqu'à maintenant, deux seulement ont été favorables à nos couleurs, alors que nos adversaires peuvent revendiquer l'honneur — si c'en est un — de nous avoir mis à la raison cinq fois, les deux autres parties étant restées nulles.

Pour le match de dimanche prochain, qui se jouera à Prague, notre Association dirigeante a mis sur pied une équipe qui ne nous paraît pas trop faible et qui sera vraisemblablement constituée de la façon suivante :

Bizzozero ; Minelli et Gobet ; Guinchard, Vernati et Lurtischer ; Bickel, Ruff, Wagner, Abegglen et Aebi, soit cinq équipiers de Grasshoppers et trois de Servette, ce qui assurera certainement une certaine homogénéité à l'ensemble.

Nous croyons cependant, pour ne pas varier le programme habituel, qu'il est préférable de souhaiter une défaite honorable de nos hommes que de songer à une victoire, surtout du fait que les opérations se dérouleront sur terre étrangère.

Malgré le match international, une rencontre se jouera en Ligue nationale, celle qui opposera St-Gall et Chaux-de-Fonds, la-

quelle doit normalement revenir aux Montagnards, de peu il est vrai.

La compétition suivra son cours dans les séries inférieures et c'est ainsi que nous aurons en Deuxième Ligue : Sion-Lausanne II, Vevey II-Stade Lausanne et Racing-Forward pendant que s'affronteront La Tour et Nyon.

En Troisième Ligue : St-Gingolph-Aigle et Montreux II-Villeneuve.

En Quatrième Ligue : Muraz-Monthey III, Montreux III-Villeneuve II.

Saxon-Martigny II, Ardon-Martigny II, St-Léonard-Brigue et Granges-Grône.

Le championnat valaisan

Il sera disputé également quelques matchs, mais, soit la saison du ski, soit les différents forfaits, ils seront peu nombreux ; aussi voici les seuls que nous pouvons indiquer de source certaine :

Série Supérieure : Monthey I-Sierre I.

Série A : Vernayaz I-Monthey II et Chippis-Chalais I.

Série B : Sierre II-Chippis I.

Série C : Vouvry II-Bouveret II.

Nous ne pouvons, pour terminer, que regretter que deux sports se fassent une aussi grosse concurrence et nous en sommes réduits à nous rendre aux appels des clubs genevois, lesquels préconisent un arrêt total durant les mois d'hiver... Il est vrai que les mois d'hiver ne sont pas toutes les années les mêmes...

Il faudra cependant trouver une solution ! Met.

SKI

Les concours de la garnison de St-Maurice

Voici le programme des concours de la garnison de St-Maurice qui auront lieu à Bretaye les samedi et dimanche 20 et 21 février :

SAMEDI

20 h. 40 Arrivée à Bretaye.

Dépôt des skis dans le local du rez-de-chaussée de la Cabane militaire ; prise des cantonnements selon répartition affichée.

Les hommes qui le désireront recevront une soupe avec pain et fromage.

21 h. Repas, en commun des officiers et invités au Buffet de la gare V. B.

21 h. 45 Rassemblement des patrouilles, sans skis, au réfectoire de la cabane ; organisation ; toucher le matériel et les dossards.

DIMANCHE

6 h. Diane.

6 h. 30 Déjeuner, patrouilles à la cabane et invités, au Buffet de la gare V. B.

8 h. Patrouilles No 1 des deux catégories prêtes, inspection, puis départ à 2 minutes d'intervalle.

Demi-heure après l'arrivée, le chef de chaque patrouille se présente, avec ses hommes, au médecin pour contrôle. Ce dernier pourra ne pas autoriser la participation au concours « obstacles-vitesse » à ceux dont l'état ne s'y prêterait pas.

11 h. 30 Dîner pour tous à la cabane.

13 h. 30 Course « obstacles-vitesse ».

15 h. 30 Distribution des prix au Buffet de la gare V. B., puis licenciement.

Le concours de Morgins

Dimanche à Morgins par une très belle journée se sont disputés les concours de descente, slalom et saut, suivis avec intérêt par de nombreux spectateurs et les belles performances accomplies firent la joie de ce nombreux public.

Course de vitesse, Dames : Mlle Léonnie Défago, Morgins, gagne cette compétition.

Slalom, Dames : Mlle Giovanola Rolande, Monthey, fait le meilleur temps.

Vitesse, Messieurs : 1) Charles Riedmayer, Monthey, 5' ; 2) Hyp. Grillet, France, 5' 45" ; 3) André Bernard, Monthey ; 4) Max Grillet, France ; 5) M. Rouiller, Morgins ; 6) Paul Martenet, Morgins ; 7) R. Thoule, France ; 8) R. Bernard, France ; 9) Michel-Ange Bugna, Monthey ; 10) Raymond Défago, Morgins.

Slalom : 1) Charles Riedmayer, Monthey, 45.4 ; 2) Maurice Granger, Morgins, 48.4 ; 3) Maurice Rouiller, Morgins, 48.8 ; 4) Francis Veuthey, Monthey, 55.5 ; 5) Paul Martenet, Morgins ; 6) Michel-Ange Bugna, Monthey ; 7) Max Grillet, France ; 8) Robert Thoule, France ; 9) Hyp. Grillet, France ; 10) André Bernard, Monthey.

Saut : 1) Robert Thoule, France, 39.1 ; 2) Maurice Granger, Morgins, 38.7 ; 3) Emile Martenet, Morgins, 37.9 ; 4) Charles Riedmayer, Monthey ; 5) René Granger, Morgins.

Gymnastique préparatoire

La Commission cantonale pour l'enseignement de la gymnastique préparatoire vient de se réunir à la fois pour prendre connaissance du rapport sur l'instruction préparatoire en 1936 et pour prendre toutes dispositions utiles en vue de l'organisation des cours en 1937. Il a été constaté avec plaisir qu'on a fait un nouveau bond en avant tant en ce qui concerne la participation qu'en ce qui a trait aux résultats techniques. Le mérite en revient, pour une large part, au Département de l'Instruction publique qui a accordé à la commission cantonale l'appui le plus complet. De son côté, et afin de stimuler le zèle des futurs conscrits, le Département militaire cantonal a bien voulu publier les meilleurs résultats enregistrés lors des examens de recrues, ce dont on lui sait gré.

Ont totalisé le plus grand nombre de points à l'examen final :

Classe d'âge I : Emery Konrad, Brigue, 75 pts ; Pont André, Brigue, 73 pts ; Lauwener Maurice, Brigue 73 pts.

Classe d'âge II : Jacques Dubas, Brigue, 86 pts ; Löhner Albert, St-Maurice 86 pts ; Vogel-Eysern, St-Maurice 86 pts.

Classe d'âge III : Cleusix Pd, Leytron 81

Notre Service télégraphique et téléphonique

Au Conseil français des ministres

PARIS, 18 février. (Havas). — Au Conseil des ministres, M. Yvon Delbos, ministre des affaires étrangères, a informé le Conseil des dernières dispositions qui, au sous-comité de non-intervention, ont abouti à l'accord pour l'organisation du contrôle. Il a fait un exposé complet des mesures prises par la France à cet effet, mesures auxquelles doivent correspondre des actes de réciprocité de la part des puissances qui ont adhéré à la Convention de Londres interdisant le recrutement et l'envoi de volontaires en Espagne.

Le ministre des affaires étrangères a soumis à la signature du président de la République un décret concernant les passeports et visa et un décret renforçant la police. En outre, il a donné connaissance des arrêtés et circulaires pour tous les domaines quant à la stricte observation de l'accord de non-intervention. Le Conseil a été unanime à approuver les textes soumis.

Le ministre de l'économie nationale et le ministre de l'Intérieur ont exposé un projet tendant à compléter la loi du 19 août 1936 sur la répression de la hausse illicite des prix en vue d'assurer la stabilisation de ceux-ci.

M. Pierre Cot, ministre de l'air, a soumis à la signature du président de la République trois décrets d'expropriation d'aérodromes.

Les mesures contre l'enrôlement des volontaires

PARIS, 18 février. (Havas). — Au cours du Conseil des ministres, M. Delbos, ministre des affaires étrangères, a donné lecture à ses collègues des divers décrets organisant le contrôle effectif de tous les ports, aérodromes et gardes-frontières par où les volontaires pourraient tenter de quitter le territoire français pour se rendre en Espagne. Toutes ces mesures entreront en vigueur samedi prochain à minuit.

La guerre civile d'Espagne

Mauvais début

AVILA, 18 février. (Havas). — Le général Miaja qui a pris la direction des troupes sur le Front de Madrid a inauguré son commandement par deux attaques sur les positions insurgées du sud-est de la capitale. Les deux tentatives ont échoué.

Communiqué des insurgés

AVILA, 18 février. — La journée de mercredi a été assez calme sur le Front de Jarama où l'aviation insurgée a effectué de nombreux vols dans la région d'Arganda. Dans le secteur de l'Escorial devant Robledo de Chavala les insurgés ont occupé de nouvelles positions dont une de la plus haute importance dominant l'Escorial. Cette opération a donné lieu à de furieux combats.

AVILA, 18 février. — De l'envoyé spécial de l'agence Havas :

Deux camions gouvernementaux qui transportaient 30 miliciens ont été pris devant Macia-Madrid, sous le feu des insurgés. Seuls trois miliciens ont pu s'enfuir. Parmi les morts et blessés se trouvent treize Américains du Nord.

pts : Dini Aloys, Charrat 81 pts ; Terretaz P., Charrat 81 pts.

Et voici les performances individuelles :

a) Saut-longueur : Guntern Ad., Brigue, 5 m. 80 ; de Lavallaz Jos., Sion, 5 m. 70 ; Marcoz Marcel, Orsières, 5 m. 70.

b) Saut-hauteur : Vogel-Eysern, St-Maurice, 1 m. 55 ; Cretton Léon, Charrat, 1 m. 45 ; Gaillard Aug., Ardon, 1 m. 45.

c) Jet du boulet : Roh Ignace, St-Maurice, 11 m. ; Wind Léon, St-Maurice, 10 m. 70 ; Löhner Albert, St-Maurice, 10 m. 55.

d) Course de 80 m. : Dini Aloys, Charrat, 10 sec. ; Guntern Ad., Brigue, 10 sec. ; Ruppen Franz, Gampel, 10 sec.

Le cours de cadres pour l'organisation des cours d'instruction préparatoire en 1937 aura lieu les 13-14 mars à Sion et à Viège. Les inscriptions sont reçues dès ce jour par

M. E. Rentsch, secrétaire de la Commission cantonale pour l'enseignement de la gymnastique préparatoire, à Saxon. L'an dernier, ce cours fut suivi par quelque 120 moniteurs. Cette année, il s'agit d'atteindre le chiffre de 150. Désormais chaque commune doit avoir un cours d'instruction préparatoire. Il y va de la santé de notre jeunesse et du prestige de notre canton. M.

Communiqué de Madrid

MADRID, 18 février. (Havas). — Sur le front de Jarama, la bataille a fait rage à partir de 15 heures, jusque dans la soirée. Les troupes gouvernementales ont effectué une avance de trois kilomètres. Sur le flanc gauche de l'adversaire, le village de Perales Tajuna, que les insurgés menaçaient, a été dégagé et les positions de Maranosa sont dominées par les gouvernementaux, qui ont occupé les hauteurs surplombant le village.

La bataille semble avoir été une des plus disputées qui ait jamais eu lieu devant Madrid. Au crépuscule, les insurgés, avec leurs réserves de 2me et 3me lignes, déclenchèrent une contre-attaque sur les positions conquises par les gouvernementaux. Mais ils furent repoussés aux premières heures de la nuit.

Bombardement

PERPIGNAN, 18 février. — Jeudi matin, la population a été alertée par des détonations. Deux avions se dirigeant vers la mer ont été aperçus alors qu'ils venaient de lancer cinq bombes sur Culera et le viaduc. On ignore encore les effets produits par ce nouveau bombardement.

Un ouragan de sable

NEW-YORK, 18 février. (Ag.) — Un ouragan de sable a sévi pendant quatre jours sur les Etats d'Oklahoma, du Texas, du Kansas et du Colorado, et notamment sur le Texas, au point que l'on ne voyait absolument rien devant soi. Toutes les communications ont été paralysées. La tempête a provoqué une grave épidémie de grippe à Hugoton (Kansas), localité dont l'église a été transformée en infirmerie. Les fermiers réclament d'urgence l'aide du gouvernement en raison des dégâts considérables causés aux cultures.

Crédits supplémentaires

LONDRES, 18 février. (Reuter). — Une demande de crédits supplémentaires de trois millions de livres sterling a été présentée jeudi à la Chambre anglaise des Communes.

Les dépenses prévues concernent notamment : Pour le couronnement du Roi 152,000 livres sterling ; pour le service colonial et le service dans le Proche-Orient 106,000 livres sterling ; pour le ministère de l'agriculture 25 mille livres, pour un fonds pour venir en aide à l'agriculture 100 mille livres. La même somme prévue pour le service colonial s'appliquera au maintien des troupes de Palestine.

Le notaire devant le Tribunal

BIENNE, 18 février. (Ag.) — La Chambre criminelle du tribunal cantonal de Berne, siégeant à Bienne, a condamné à trois ans de pénitencier, 5 ans de privation des droits civiques et au retrait à vie de l'autorisation de pratiquer la profession le notaire Rys, de Longeau. Après avoir purgé sa peine, le condamné ne pourra en outre remplir aucune fonction officielle pendant une période de cinq ans.

Don royal

BERNE, 18 février. (Ag.) — Mlle Muller, de Berne, récemment décédée, bien connue pour les actes de bienfaisance qu'elle fit au cours de sa vie, a donné 700,000 francs pour une fondation visant à encourager les efforts et œuvres d'entraide de la bienfaisance privée en faveur des aveugles, sourds-muets, estropiés, faibles d'esprit, etc.

Explosion

SANTILAGO-DU-CHILI, 18 février. (Ag.) — Une nouvelle explosion de dynamite vient de se produire au Chili. C'est la seconde en moins d'une semaine. Des stocks de dynamite ont fait explosion dans une fabrique de matières explosives près de Calama. Un hangar a été détruit et six ouvriers ont été tués.

Une colonne britannique attaquée

LA NOUVELLE DELLY, 18 février. (Reuter). — Une colonne britannique a été attaquée près de Onana à la frontière afghane par des rebelles. Deux soldats ont été tués et un officier et six soldats blessés.

Une avalanche détruit une usine électrique

CHAMBERY, 18 février. — Une avalanche évaluée à 60 mille mètres cubes est descendue du Mont Régnier (2630 m.) et a écrasé l'usine électrique du Berger. Les dégâts produits sont très élevés.

L'avalanche est venue s'arrêter au bord du village dit du Domaine. De mémoire d'homme, on n'a jamais vu une avalanche descendre si bas dans la vallée à une si petite distance du village de l'Eglise. C'est un véritable fleuve de neige qui a coulé, il est évalué à plus de 60,000 m³. Il s'aperçoit très bien de la route nationale de Chambéry-Modane.

Le bâtiment détruit appartient à la Société française de fonderies et aciéries dont l'usine principale est située à Aiguebelle près du barrage établi sur l'Arc. Son directeur, M. Septier, s'est immédiatement rendu sur les lieux avec des ingénieurs et une équipe d'ouvriers pour prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires.

La Suisse favorable à l'Égypte

GENEVE, 18 février. (Ag.) — Le Conseil fédéral suisse a adressé au Secrétaire général de la S. d. N. un communiqué dans lequel, à l'exemple de l'Irak, il plaide en faveur d'une admission aussi prochaine que possible de l'Égypte au sein de la S. d. N.

Gros incendie

LONDRES, 18 février. — Un violent incendie s'est déclaré dans une usine de tabac de la Cité. Une usine adjacente a été également la proie des flammes et une dizaine de maisons de commerce ont été endommagées. Trois cents pompiers ont combattu le sinistre.

Les hausses illicites

PARIS, 18 février. — Aux termes du projet de loi tendant à compléter la loi de 1936 sur la répression de la hausse illicite des prix, sera considérée comme hausse illicite toute majoration par rapport aux prix du 1er juillet 1936 des prix des objets, denrées, marchandises et services de première nécessité qui ne serait justifiée ni par une augmentation des prix des matières premières ni par une augmentation des charges fiscales.

L'arbitrage dans les grèves

LILLE, 18 février. (Havas). — Les arbitres du conflit de la métallurgie lilloise n'ayant pu se mettre d'accord à propos de la sentence à rendre ont décidé de se rapporter à l'arbitrage du 1er président.

La mer continue de rendre les victimes

BAYONNE, 18 février. (Havas). — Un cadavre dans un état de décomposition avancée a été rejeté mercredi soir par l'Océan sur la plage à Biarritz. Se trouve-t-on en présence d'une nouvelle victime des drames qu'on suppose s'être déroulés à bord d'un navire espagnol ?

Sous la guillotine

DIJON, 18 février. (Havas). — Le nommé Basile Gouzeulickov, meurtrier des deux frères Borno et de leur domestique, condamné à mort le 28 novembre 1936 par les assises de la Côte-d'Or, a été exécuté ce matin.

Radio-Programmes

Vendredi 19 février. — 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 Emission commune. 13 h. 30 Quelques disques. 16 h. 30 Emission commune. 18 h. Intermède de disques. 19 h. 10 Le coin des bridgeurs. 18 h. 25 Rappel des manifestations. 18 h. 35 Prévisions sportives de la semaine. 19 h. 50 Pour ceux qui aiment la montagne. 19 h. La semaine au Palais fédéral. 19 h. 15 Micro-magazine. 19 h. 50 Informations de l'A. T. S. 20 h. Concert par l'Harmonie nautique. 20 h. 20 Le bulletin financier de la semaine. 20 h. 40 Suite du concert. 21 h. 15 Quelques scènes de « Marius ». 21 h. 35 Musique de danse. 22 h. 15 (Londres) Championnats du monde de hockey sur glace : Suisse-Tchécoslovaquie.

DEFENSE AERIEENNE PASSIVE (DAP)

Les papiers d'obscurcissement recommandés et contrôlés par l'Office fédéral de la DAP constituent le moyen le meilleur marché d'être en règle avec les prescriptions fédérales. **VENTE EN GROS**

Ch. Viredaz

Papeterie, Tél. 22.663, Lausanne

Machines à écrire suisses



HERMES

Une nouvelle création
La STANDARD No 5
3 modèles portables, à
partir de Fr. 160.-
Fournitures de bureau
Atelier de réparations

Francis-R. Métrailler - Sion

Rue des Remparts

Téléphone 733

Monthey, Vente d'une vigne

A vendre une vigne au lieu dit Les Marmettes « La Côte » à Monthey, d'une contenance de 2155 m².

Pour traiter s'adresser à l'Etude du notaire Paul de Courten, à Monthey.

On cherche dames et jeunes filles sérieuses qui auraient plaisir à prendre dépôt de vente d'étoffes d'après collections d'échantillons, soldes d'étoffes et linge en tricot

d'une importante maison suisse. Capitaux pas nécessaires, haute commission, toujours bel assortiment et bon gain.
Offres sous chiffre N. 1485 G. à Publicitas S. A., Zurich.

Protégez l'industrie du pays

FUMEZ MONTHEY

le seul cigare manufacturé en Valais.

A vendre:
80 moutons
et environ 15.000 kg. de
foin malgre

S'adresser à J. Magnin,
Café du Soleil, Muraz-Colombey.

Abonnez-vous au NOUVELLISTE

Vous ramenez votre cheminée

quand elle a fait son service d'hiver. Pourquoi ne «ramenez-vous» pas votre organisme lorsqu'il a été intoxiqué par la vie sédentaire des mois froids? Les promenades au grand air ont été rares, l'alimentation a été moins riche en légumes frais et en fruits, si bien qu'au printemps les poumons, l'estomac, l'intestin, sont fatigués et «encrassés» si l'on peut dire.

Il est indispensable de faire une cure de désintoxication à l'aide d'un bon dépuratif naturel et sain tel que la Tisane des Chartreux de Durbon, composée de plantes alpestres judicieusement choisies et dosées, qui épure et fortifie l'organisme. Demandez la Tisane des Chartreux à votre pharmacien.

Le flacon fr. 4.50. - Représentant exclusif en Suisse, UNION ROMANDE & AMANN S. A. à LAUSANNE

On cherche pour le 2 mai

TRANSPORT-RETOUR

pour Berne ou Lucerne. S'adresser chez Sim. Imbach Transports, Wolhusen-Luc.

Somme acheteurs d'une

voiture

en bon état, peu roulé, 6 à 8 HP., si possible décapotable ou autre, 4 places.

Offre sous P. 479-3 S. à Publicitas, Sion.

Grande occasion

Salami de Milan

à fr. 3.80 le kg.

expédie:

Mornico, Bellinzone

On cherche

Jeune FILLE

pour aider au ménage et au jardin. GIRON, jardinier, 9 ch. de Bellerive, Lausanne.

Mulet

On en demande un pour la boucherie. - Faire offre à Diserens, la Brélaz, Halted-Bossières (Vaud).

GOMMERCE

A louer, quartier très commerçant à Lausanne, un magasin épicerie et primeurs que l'on vient de transformer et agrandir. Pas de reprise. - Eventuellement, on prendrait un gérant pouvant prouver de ses qualités commerciales. Toute discrétion assurée aux postulants.

Ecrire à Case postale St-François 39.333, Lausanne.

On cherche pour Martigny une

personne

de 25 à 30 ans, bien expérimentée dans la tenue d'un ménage et sachant faire une cuisine soignée. Inutile de se présenter sans de bonnes références.

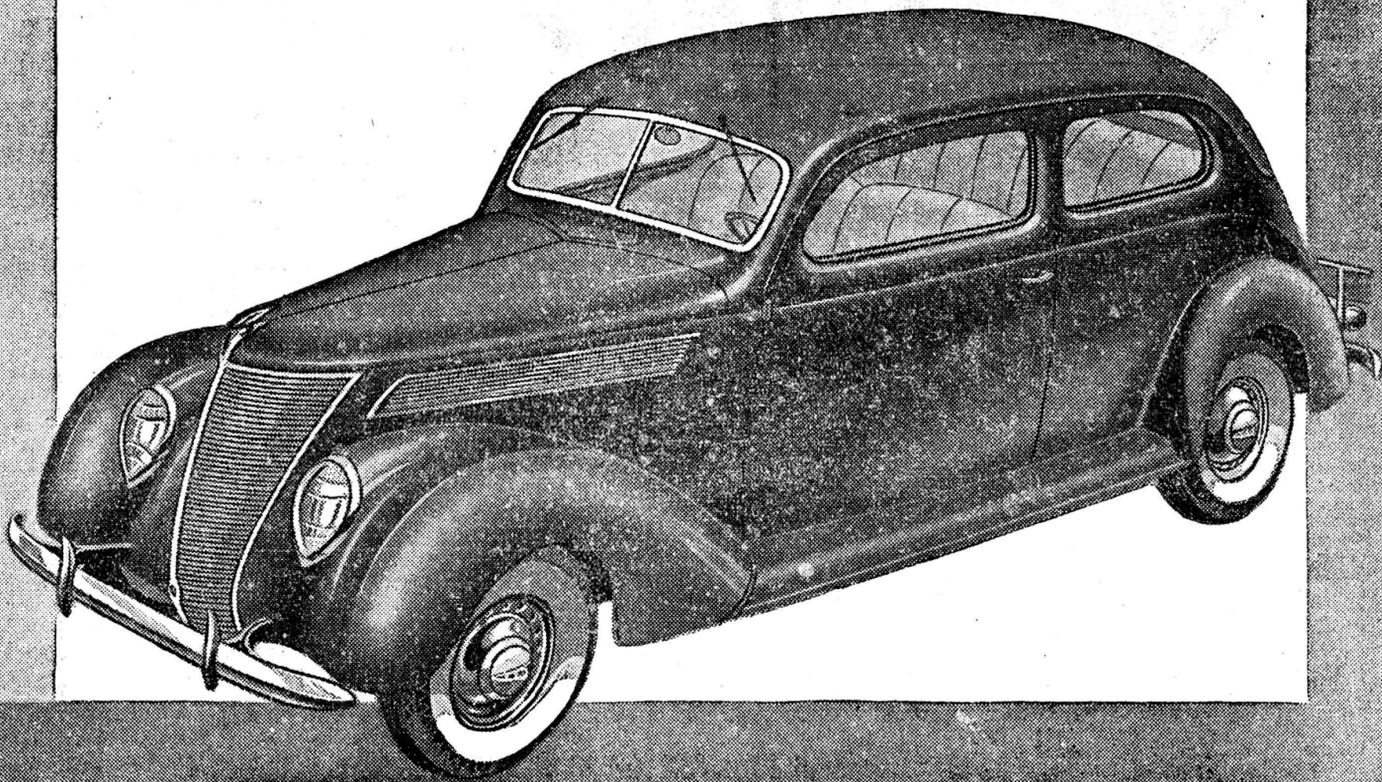
S'adresser au Nouvelliste sous R. 1203.

Occasion

A vendre 1 petit mobilier comprenant: 1 lit noyer, 1 table de cuisine, 1 table de nuit, 1 canapé-lit, 1 machine à coudre à pied, 1 étagère murale, 2 tonneaux de 100 et 80 litres, ainsi que 2500 kg. foin et regain. - S'adresser à Victor Soutier, Crochet, Bex.

Et voici

LA FORD V8 1937



Souple et belle, telle est cette année la voiture FORD V-8.

Peut-être serait-il plus exact de parler des deux Ford V-8 1937. Car désormais, nos modèles sont livrables soit avec moteur 12 CV., soit avec moteur 18 CV. -- Le premier, sans cesser d'être puissant, assure le maximum d'économie. -- Le second, d'autre part, assure le maximum de puissance, sans cesser d'être économique.

Venez donc voir les Ford V-8 1937. Examinez-les de près. - Mieux encore: conduisez-en une. Vous connaîtrez (autrement que par nos éloges) la puissance du moteur et l'efficacité des freins à servo-segments. Conduisez-en une. Et vous saurez de science personnelle ce que procurent d'agrément la suspension, le confort et surtout la proverbiale souplesse de la Ford V-8

BIENNE: Grand Garage du Jura, S. A. — FRIBOURG: Daler Frères, Garage Capitole, 4, Route Neuve. — GENEVE: Autohall Servette S. A., 48 bis, rue Liotard. — LAUSANNE: Rob. Genton, Garage du Closet S. A., 11, Avenue d'Ouchy. — LE LOCLE: Garage des Trois Rois S. A., 20, rue du Temple. — MONTREUX: L. Mettraux et Fils, Garage et Ateliers du Kursaal, S. A., avenue du Théâtre. — NEUCHÂTEL: Charles A. Robert, Grand Garage de la Promenade, 21, Faubourg du Lac. — PAYERNE: Les Hoirs de Paul Ischy, 1, Place de la Foire. — SION: Garage Valaisan, Otto Kaspar. — YVERDON: Louis Spaeth, rue Roger de Guimps.